

SANET ALKASTAR 10 X 1 LITER

WM 0712471

Numéro de commande: 0712471

Version 2.0

Date de révision 13.08.2013

Date d'impression 10.02.2014

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : SANET ALKASTAR 10 X 1 LITER
numéro d'identification : 61035

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : Produit de nettoyage
Réservé aux utilisateurs professionnels.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : W&M France Professional S.A.S
3, avenue du Canada
91974 Les Ulis Cedex
Téléphone : +330169189512
Téléfax : +330169288965
Adresse e-mail Personne responsable/émettrice : Produktsicherheit@werner-mertz.com
Personne de contact : Développement produits / sécurité produits

1.4 Numéro d'appel d'urgence

01.45.42.59.59 (INRS)

SECTION 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification (67/548/CEE, 1999/45/CE)

Selon les Directives CE 67/548/CEE ou 1999/45/CE, n'est pas une substance ni un mélange dangereux.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon les Directives CE: 1999/45/CE

Selon les Directives CE 67/548/CEE ou 1999/45/CE, n'est pas une substance ni un mélange dangereux.

Étiquetage exceptionnel pour mélanges spéciaux : Fiche de donnée de sécurité disponible sur demande pour les professionnels.

2.3 Autres dangers

Pas d'information disponible.

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Nature chimique : Solution aqueuse d' agent tensioactif.

Composants dangereux

Nom Chimique	No.-CAS No.-CE	Classification (67/548/CEE)	Classification (RÈGLEMENT (CE))	Concentration [%]
--------------	-------------------	--------------------------------	------------------------------------	----------------------

SANET ALKASTAR 10 X 1 LITER

WM 0712471

Numéro de commande: 0712471

Version 2.0

Date de révision 13.08.2013

Date d'impression 10.02.2014

	Numéro d'enregistrement		No 1272/2008)	
Sodium laureth sulfate (INCI)	68891-38-3 01- 2119488639-16	Xi; R38 Xi; R41	Skin Irrit. 2; H315 Eye Dam. 1; H318 Aquatic Chronic 3; H412	>= 1 - < 2
Substance VLEP :				
Alcohol (INCI)	64-17-5 200-578-6 01- 2119457610-43	F; R11	Flam. Liq. 2; H225 Eye Irrit. 2; H319	>= 2 - < 5

Pour le texte complet des Phrases-R mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

SECTION 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

- Conseils généraux : Pas de dangers qui requièrent des mesures spéciales de premiers secours.
- En cas d'inhalation : Mettre la victime à l'air libre en cas d'inhalation accidentelle de poussière ou de fumées provenant de surchauffage ou de combustion.
Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.
- En cas de contact avec la peau : Oter immédiatement les vêtements et les chaussures contaminés.
Laver au savon avec une grande quantité d'eau.
- En cas de contact avec les yeux : Protéger l'oeil intact.
Si on peut enlever facilement les verres de contact portés, le faire.
Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes.
Maintenir l'oeil bien ouvert pendant le rinçage.
- En cas d'ingestion : Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau.
Ne pas faire boire de lait ou de boissons alcoolisées.
Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- Symptômes : Pas d'information disponible.
- Risques : Pas d'information disponible.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

- Traitement : Pour le conseil d'un spécialiste, les médecins doivent contacter le centre anti-poison.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

SANET ALKASTAR 10 X 1 LITER

WM 0712471

Numéro de commande: 0712471

Version 2.0

Date de révision 13.08.2013

Date d'impression 10.02.2014

Moyens d'extinction appropriés : Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement voisin.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau.

Produits de combustion dangereux :

5.3 Conseils aux pompiers

Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu : En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome.

Information supplémentaire : Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations. Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Utiliser un équipement de protection individuelle.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement : Essayer de prévenir la pénétration du matériel dans les égouts ou les cours d'eau.
Pas de précautions spéciales pour l'environnement requises.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Neutraliser à l'acide.
Essuyer avec une matière absorbante (p.ex. tissu, laine).
Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.

6.4 Référence à d'autres sections

Équipement de protection individuel, voir section 8., Traiter le produit récupéré selon la section "Considérations relatives à l'élimination"., Voir chapitre 15 concernant les réglementations nationales spécifiques.

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger : Équipement de protection individuel, voir section 8. Pas de recommandations spéciales requises pour la manipulation.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Mesures préventives habituelles pour la protection contre l'incendie.

Mesures d'hygiène : Pratiques générales d'hygiène industrielle.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

SANET ALKASTAR 10 X 1 LITER

WM 0712471

Numéro de commande: 0712471

Version 2.0

Date de révision 13.08.2013

Date d'impression 10.02.2014

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré. Entreposer à température ambiante dans le récipient d'origine.

Précautions pour le stockage en commun : Pas de restrictions particulières pour le stockage en commun.

Autres données : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions. Protéger du gel.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) : Produit de nettoyage

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Composants	No.-CAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle	Mise à jour	Base
ALCOHOL		VME	1.000 ppm 1.900 mg/m3	2005-02-01	FR VLE
Information supplémentaire	:	normal: Valeurs limites indicatives			
ALCOHOL		VLCT (VLE)	5.000 ppm 9.500 mg/m3	2005-02-01	FR VLE
Information supplémentaire	:	normal: Valeurs limites indicatives			

DNEL

Sodium laureth sulfate (INCI) : Utilisation finale: Travailleurs
Voies d'exposition: Contact avec la peau
Effets potentiels sur la santé: Exposition à long terme, Effets systémiques

Utilisation finale: Travailleurs
Voies d'exposition: Inhalation
Effets potentiels sur la santé: Exposition à long terme, Effets systémiques
Valeur: 175 mg/m3

Utilisation finale: Consommateurs
Voies d'exposition: Contact avec la peau
Effets potentiels sur la santé: Exposition à long terme, Effets systémiques

Utilisation finale: Consommateurs
Voies d'exposition: Inhalation
Effets potentiels sur la santé: Exposition à long terme, Effets systémiques
Valeur: 52 mg/m3

SANET ALKASTAR 10 X 1 LITER

WM 0712471

Numéro de commande: 0712471

Version 2.0

Date de révision 13.08.2013

Date d'impression 10.02.2014

éthanol

Utilisation finale: Consommateurs
Voies d'exposition: Ingestion
Effets potentiels sur la santé: Exposition à long terme, Effets systémiques

: Utilisation finale: Travailleurs
Voies d'exposition: Inhalation
Effets potentiels sur la santé: Exposition à court terme, Effets locaux
Valeur: 1900 mg/m3

Utilisation finale: Travailleurs
Voies d'exposition: Inhalation
Effets potentiels sur la santé: Exposition à long terme, Effets systémiques
Valeur: 950 mg/m3

Utilisation finale: Travailleurs
Voies d'exposition: Contact avec la peau
Effets potentiels sur la santé: Exposition à long terme, Effets systémiques

Utilisation finale: Consommateurs
Voies d'exposition: Inhalation
Effets potentiels sur la santé: Exposition à court terme, Effets locaux
Valeur: 950 mg/m3

Utilisation finale: Consommateurs
Voies d'exposition: Contact avec la peau
Effets potentiels sur la santé: Exposition à long terme, Effets systémiques

Utilisation finale: Consommateurs
Voies d'exposition: Inhalation
Effets potentiels sur la santé: Exposition à long terme, Effets systémiques
Valeur: 114 mg/m3

Utilisation finale: Consommateurs
Voies d'exposition: Ingestion
Effets potentiels sur la santé: Exposition à long terme, Effets systémiques

Utilisation finale: Consommateurs
Voies d'exposition: Contact avec la peau
Effets potentiels sur la santé: Exposition à court terme, Effets locaux
Valeur: 950 mg/m3

PNEC

Sodium laureth sulfate (INCI)

: Eau douce
Valeur: 0,24 mg/l

Eau de mer
Valeur: 0,024 mg/l

Sédiment d'eau douce
Valeur: 5,45 mg/kg

SANET ALKASTAR 10 X 1 LITER

WM 0712471

Numéro de commande: 0712471

Version 2.0

Date de révision 13.08.2013

Date d'impression 10.02.2014

éthanol	Sédiment marin Valeur: 0,545 mg/kg
	Sol Valeur: 0,946 mg/kg
	STP Valeur: 10000 mg/kg
	intermittent release Valeur: 0,071 mg/l
	: Eau douce Valeur: 0,96 mg/l
	Eau de mer Valeur: 0,79 mg/l
	Sédiment d'eau douce Valeur: 3,6 mg/kg
	Sol Valeur: 0,63 mg/kg
	STP Valeur: 580 mg/l
	intermittent release Valeur: 2,75 mg/l

8.2 Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux : Lunettes de sécurité

Protection des mains

Matériel : Gants résistants aux produits chimiques faits de caoutchouc butyle ou de caoutchouc nitrile catégorie III conformément à EN 374.
Épaisseur du gant : 0,4 mm

Remarques : Prenez en compte l'information donnée par le fournisseur concernant la perméabilité et les temps de pénétration, et les conditions particulières du lieu de travail (contraintes mécaniques, temps de contact).

Protection de la peau et du corps : Vêtement de protection

Protection respiratoire : Aucun équipement de protection respiratoire individuel n'est normalement nécessaire.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Conseils généraux : Essayer de prévenir la pénétration du matériel dans les égouts ou les cours d'eau.

SANET ALKASTAR 10 X 1 LITER

WM 0712471

Numéro de commande: 0712471

Version 2.0

Date de révision 13.08.2013

Date d'impression 10.02.2014

Pas de précautions spéciales pour l'environnement requises.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	: liquide
Couleur	: rouge
Odeur	: caractéristique
Seuil olfactif	: donnée non disponible
pH	: env. 11
Point/intervalle de fusion	: donnée non disponible
Point/intervalle d'ébullition	: Pas d'information disponible.
Point d'éclair	: non applicable
Taux d'évaporation	: donnée non disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: donnée non disponible
Vitesse de combustion	: donnée non disponible
Limite d'explosivité, inférieure	: donnée non disponible
Limite d'explosivité, supérieure	: donnée non disponible
Pression de vapeur	: donnée non disponible
Densité de vapeur relative	: donnée non disponible
Densité relative	: donnée non disponible
Densité	: env. 1,038 g/cm ³
Hydrosolubilité	: soluble
Solubilité dans d'autres solvants	: donnée non disponible
Coefficient de partage: n-octanol/eau	: donnée non disponible
Température d'inflammation	: donnée non disponible
Décomposition thermique	: donnée non disponible
Viscosité, dynamique	: donnée non disponible
Viscosité, cinématique	: donnée non disponible
Propriétés explosives	: donnée non disponible
Propriétés comburantes	: donnée non disponible

9.2 Autres informations

aucun(e)

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

SANET ALKASTAR 10 X 1 LITER

WM 0712471

Numéro de commande: 0712471

Version 2.0

Date de révision 13.08.2013

Date d'impression 10.02.2014

Stable dans les conditions recommandées de stockage., Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

10.2 Stabilité chimique

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Pas de dangers particuliers à signaler.

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Protéger du gel.

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : donnée non disponible

10.6 Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux : On ne connaît pas de produits de décomposition dangereux.

Autres informations : On ne connaît pas de produits de décomposition dangereux.

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Produit

Toxicité aiguë par voie orale : Estimation de la toxicité aiguë : > 2.000 mg/kg
Méthode: Méthode de calcul

Toxicité aiguë par inhalation : Estimation de la toxicité aiguë : > 20 mg/l
Atmosphère de test: vapeur
Méthode: Méthode de calcul

Toxicité aiguë par voie cutanée : Estimation de la toxicité aiguë : > 2.000 mg/kg
Méthode: Méthode de calcul

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Selon les critères de classification de l'Union Européenne, le produit n'est pas considéré comme étant un irritant de la peau.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Selon les critères de classification de l'Union Européenne, le produit n'est pas considéré comme étant un irritant des yeux.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée : donnée non disponible

Information supplémentaire : donnée non disponible

Composants:

68891-38-3 :

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 oral rat: 4.100 mg/kg
Méthode: OCDE Ligne directrice 401
BPL: non

SANET ALKASTAR 10 X 1 LITER

WM 0712471

Numéro de commande: 0712471

Version 2.0

Date de révision 13.08.2013

Date d'impression 10.02.2014

		DL50 oral rat: 2.000 - 5.000 mg/kg Méthode: OCDE Ligne directrice 401 Substance d'essai: voir texte créé par l'utilisateur
		DL50 oral rat: > 5.000 mg/kg Méthode: OCDE Ligne directrice 401 Substance d'essai: voir texte créé par l'utilisateur
Toxicité aiguë par voie cutanée	:	DL50 rat: > 2.000 mg/kg Méthode: OCDE Ligne directrice 402 BPL: oui
Corrosion cutanée/irritation cutanée	:	Espèce: lapin Méthode: OCDE Ligne directrice 404
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	:	Espèce: lapin Méthode: OCDE Ligne directrice 405 Substance d'essai: voir texte créé par l'utilisateur
		Espèce: lapin Méthode: OCDE Ligne directrice 405 Substance d'essai: voir texte créé par l'utilisateur
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	:	Méthode d'Essai: Essai de Maximalisation Espèce: cochon d'Inde Résultat: N'a pas d'effet sensibilisant sur les animaux de laboratoire. Méthode: OCDE Ligne directrice 406
Toxicité pour la reproduction	:	Espèce: rat Voie d'application: Oral(e) NOAEL: > 300 mg/kg, F1: > 300 mg/kg, Méthode: OCDE Ligne directrice 416
Tératogénicité	:	Espèce: rat Voie d'application: Oral(e) >1.000 mg/kg > 1.000 mg/kg Méthode: voir texte créé par l'utilisateur
Toxicité à dose répétée	:	rat: NOAEL: > 225 mg/kg Voie d'application: Oral(e) Durée d'exposition: 90 Tage Méthode: voir texte créé par l'utilisateur Organes cibles: Foie
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée	:	Voies d'exposition: Ingestion Organes cibles: Foie

SANET ALKASTAR 10 X 1 LITER

WM 0712471

Numéro de commande: 0712471

Version 2.0

Date de révision 13.08.2013

Date d'impression 10.02.2014

ALCOHOL :

Toxicité aiguë par voie orale	: DL50 oral rat: 10.470 mg/kg Méthode: OCDE Ligne directrice 401
	DL50 rat: 5.000 mg/kg Méthode: OCDE Ligne directrice 401
Toxicité aiguë par inhalation	: CL50 : 117 - 125 mg/l Durée d'exposition: 4 h Méthode: OCDE Ligne directrice 403
	CL50 rat: 1.800 mg/l Durée d'exposition: 4 h Méthode: voir texte créé par l'utilisateur
Toxicité aiguë par voie cutanée	: DL50 dermal lapin: > 2.000 mg/kg Méthode: OCDE Ligne directrice 402
	DL50 dermal lapin: > 10.000 mg/kg Méthode: OCDE Ligne directrice 402
Corrosion cutanée/irritation cutanée	: Espèce: lapin Résultat: Pas d'irritation de la peau Méthode: OCDE Ligne directrice 404
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	: Espèce: lapin Résultat: Irritation légère des yeux Méthode: OCDE Ligne directrice 405
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	: Espèce: souris Résultat: Ne provoque pas de sensibilisation de la peau. Méthode: voir texte créé par l'utilisateur
Toxicité pour la reproduction	: Espèce: rat Voie d'application: Oral(e) NOAEL: 5.200 mg/kg
Toxicité à dose répétée	: rat, mâle: NOAEL: > 20 mg/kg Méthode: voir texte créé par l'utilisateur
	rat, femelle: NOAEL: 1.730 mg/kg Méthode: voir texte créé par l'utilisateur

SECTION 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Composants:

SANET ALKASTAR 10 X 1 LITER

WM 0712471

Numéro de commande: 0712471

Version 2.0

Date de révision 13.08.2013

Date d'impression 10.02.2014

68891-38-3 :

- Toxicité pour le poisson : CL50 (Danio rerio (poisson zèbre)): 7,1 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Méthode d'Essai: Essai en dynamique
Méthode: OCDE Ligne directrice 203
BPL: oui
- CL50 (Poisson): > 1 - 10 mg/l
Méthode d'Essai: Essai en semi-statique
Méthode: OCDE Ligne directrice 203
- CL50 (Leuciscus idus(Ide)): 10 - 100 mg/l
Méthode: OCDE Ligne directrice 203
- Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia pulex): 7,4 mg/l
- CE50 (Daphnia magna): 1 - 10 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
Méthode d'Essai: Essai en statique
Méthode: OCDE Ligne directrice 202
- Toxicité pour les algues : CE50 (Desmodesmus subspicatus (algues vertes)): 27,7 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
Méthode d'Essai: Inhibition de la croissance
Méthode: OCDE Ligne directrice 201
BPL: oui
- CE50 (Scenedesmus subspicatus): 10 - 100 mg/l
Méthode: OCDE Ligne directrice 201
- CE50 (Desmodesmus subspicatus (algues vertes)): 10 - 100 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
Méthode d'Essai: Essai en statique
Méthode: OCDE Ligne directrice 201
- Toxicité pour les bactéries : CE50 (Pseudomonas putida): > 10 g/l
Durée d'exposition: 16 h
Méthode d'Essai: Test d'inhibition de la multiplication cellulaire
Méthode: DIN 38412
BPL: oui
- EC10 (Pseudomonas putida): > 10 g/l
Méthode d'Essai: Test d'inhibition de la multiplication cellulaire
BPL:
- Toxicité pour le poisson (Toxicité chronique) : NOEC: 1,2 mg/l
- NOEC: 1 - 10 mg/l
Espèce: Leuciscus idus(Ide)
- Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) : NOEC: 1,2 mg/l
- NOEC: 1 - 10 mg/l
Espèce: Daphnia magna
- NOEC: 0,1 - 1 mg/l
Durée d'exposition: 21 d
Espèce: Daphnia magna

SANET ALKASTAR 10 X 1 LITER

WM 0712471

Numéro de commande: 0712471

Version 2.0

Date de révision 13.08.2013

Date d'impression 10.02.2014

	Méthode: OCDE Ligne directrice 211
ALCOHOL :	
Toxicité pour le poisson	: CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 13 g/l Durée d'exposition: 96 h Méthode: OCDE Ligne directrice 203 CL50 (Leuciscus idus(ide)): 8.150 mg/l Durée d'exposition: 48 h CL50 (Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)): > 0,1 g/l Durée d'exposition: 96 h CL50 (Poisson): 11.200 mg/l
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques	: CE50 (Daphnia magna): 12.340 mg/l Durée d'exposition: 48 h
Toxicité pour les algues	: CE50 (Chlorella vulgaris (algue d'eau douce)): 275 mg/l Durée d'exposition: 72 h Méthode d'Essai: Inhibition de la croissance Méthode: OCDE Ligne directrice 201 CE50 (Scenedesmus capricornutum (algue d'eau douce)): 12.900 mg/l Durée d'exposition: 48 h Méthode d'Essai: Inhibition de la croissance Méthode: Pas d'information disponible. CE0 (Scenedesmus quadricauda (algues vertes)): 5.000 mg/l Durée d'exposition: 168 h
Toxicité pour les bactéries	: CE50 (Pseudomonas putida): 11.800 mg/l Durée d'exposition: 16 h Méthode d'Essai: Test d'inhibition de la multiplication cellulaire

12.2 Persistance et dégradabilité

Composants:

68891-38-3 :

Biodégradabilité : Résultat: rapidement biodégradable
Biodégradation: > 70 %
Durée d'exposition: 28 d
Méthode: OECD 301 A

ALCOHOL :

Biodégradabilité : Résultat: Facilement biodégradable.
Biodégradation: 97 %
Méthode: OCDE Ligne directrice 301

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Composants:

ALCOHOL :

Bioaccumulation : Concentration: 3,2 mg/l

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: -0,32

SANET ALKASTAR 10 X 1 LITER

WM 0712471

Numéro de commande: 0712471

Version 2.0

Date de révision 13.08.2013

Date d'impression 10.02.2014

12.4 Mobilité dans le sol

Composants:

68891-38-3 :

Répartition entre les compartiments environnementaux : Adsorption/Sol, Milieu: Sol, Koc: 191, voir texte créé par l'utilisateur

ALCOHOL :

Tension superficielle : 22,75 mN/m à 20 °C

Répartition entre les compartiments environnementaux : Koc: 1, Extrêmement mobile dans les sols

12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB

12.6 Autres effets néfastes

Produit:

Information écologique supplémentaire : Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit.

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit : Remettre les excédents et les solutions non recyclables à une entreprise d'élimination des déchets agréée.

Emballages contaminés : Vider les restes.
Les conteneurs vides doivent être acheminés vers un site agréé pour le traitement des déchets à des fins de recyclage ou d'élimination.

SECTION 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU

ADR

Marchandise non dangereuse

IMDG

Marchandise non dangereuse

IATA

Marchandise non dangereuse

14.2 Nom d'expédition des Nations unies

ADR

Marchandise non dangereuse

IMDG

Marchandise non dangereuse

IATA

Marchandise non dangereuse

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADR

Marchandise non dangereuse

IMDG

Marchandise non dangereuse

SANET ALKASTAR 10 X 1 LITER

WM 0712471

Numéro de commande: 0712471

Version 2.0

Date de révision 13.08.2013

Date d'impression 10.02.2014

IATA

Marchandise non dangereuse

14.4 Groupe d'emballage

ADR

Marchandise non dangereuse

IMDG

Marchandise non dangereuse

IATA

Marchandise non dangereuse

14.5 Dangers pour l'environnement

ADR

Marchandise non dangereuse

IMDG

Marchandise non dangereuse

IATA

Marchandise non dangereuse

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Équipement de protection individuel, voir section 8.

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

donnée non disponible

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Réglementation relative aux dangers liés aux accidents majeurs (Réglementation relative aux Installations Classées)

96/82/EC

: Mise à jour: 2003

La Directive 96/82/CE ne s'applique pas

Contenu en composés organiques volatils (COV)

: Pourcentage de composés volatils: 2,43 %
372,01 g/l
contenu en COV sans l'eau

Contenu en composés organiques volatils (COV)

: Pourcentage de composés volatils: 2,43 %
25,17 g/l
contenu en COV valable uniquement pour les revêtements utilisés sur les surfaces en bois

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit.

SECTION 16: Autres informations

Texte complet pour phrases R

Aquatic Chronic
Eye Dam.
Eye Irrit.

Toxicité chronique pour le milieu aquatique
Lésions oculaires graves
Irritation oculaire

SANET ALKASTAR 10 X 1 LITER

WM 0712471

Numéro de commande: 0712471

Version 2.0

Date de révision 13.08.2013

Date d'impression 10.02.2014

Texte complet pour phrase H

H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H318	Provoque des lésions oculaires graves.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

500000000832